



Avec le soutien d'associations membres du Collectif Loire Amont Vivante

Communiqué de presse 14 avril 2011

Lancement du chantier du CABL en pleine zone inondable de la Loire, à Andrézieux-Bouthéon : une faillite collective préoccupante en matière de culture du risque naturel d'inondations.

Les pelleuses ont commencé à labourer la plaine alluviale de la Loire, sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon, les bétonneuses à couler leur gris béton, les grues à élever leurs carcasses métalliques sous un ciel printanier qui méritait mieux. Après 6 années de résistance des **habitants des bords de Loire** et des ONG du « **Collectif Loire Amont Vivante** », qui avaient l'espoir que ce subsiste de plaine alluviale intacte sur les bords de Loire dans la périphérie de Saint Etienne serait épargné, c'est le « business as usual » qui a gagné.

Le chantier d'une salle de spectacle de 2700 places, en bordure du « **dernier fleuve sauvage d'Europe** », va renforcer l'étalement urbain dans la couronne stéphanoise. Ce n'est pas glorieux, après 40 années de laxisme en matière d'urbanisme qui ont défigurée, en grand, une belle partie de la plaine du Forez. Et c'est un camouflet pour l'Etat et les politiques publiques locales de gestion du risque naturel de crues, 14 ans après le lancement du **Plan Loire Grandeur Nature**. Ce dernier avait enfin permis à notre pays d'entrer en même temps dans l'ère du respect des zones inondables, de la « **réduction de la vulnérabilité** » pour faire face au risque naturel d'inondations et dans l'ère de la **gestion durable des fleuves**. Dans le département de la Loire, malgré une importante crue récente, en novembre 2008, qui avait montré la vulnérabilité du site, **la menace est là mais on regarde ailleurs**. Ailleurs, à Blois, on déménage les installations exposées au risque. Dans la Loire, on les emménage, le risque étant réduit, veut-on croire, sur la foi de **documents prescriptifs remontant aux années 90**.

Un territoire ligérien en retard.

Il faut dire que l'Etat a quelques excuses. Le tribunal administratif de Lyon a fini, au terme de 6 années de procédures, **après 4 suspensions et annulation de permis de construire**, par fonder en droit le bétonnage du site.

Un droit qu'il va falloir rapidement réviser car encore inadapté aux violences de plus en plus préoccupantes des milieux aquatiques d'eau courantes suite aux risques grandissants générés par les changements climatiques. Une étude récente faite par deux équipes internationale¹, publiée dans la prestigieuse revue Nature, qui indique « **qu'il y a aujourd'hui un lien rigoureusement établi entre l'effet attendu des activités humaines sur la récurrence de très fortes pluies (...) la tendance à l'augmentation des fortes précipitations en réponse à l'accumulation des gaz à effet de serre étant sous-estimée par les modèles, en retard de ce qui se produit dans la réalité** », comme l'expliquent Gavin Schmidt, du Goddard Institute for Space de la NASA, et Sandrine Bony, du CNRS.

Et un droit largement en deçà de la **Directive Inondations de l'Union Européenne de 2007**, qui a fortement tardé à être transposée dans notre pays. Mais, c'est bien connu, les catastrophes n'arrivent que chez les autres. On voit, au moment du désastre de **Fukushima**, au Japon, ce qu'il en coûte à nos sociétés de jouer avec la culture du risque qui, un jour peut-être proche, finira par faire dérailler les sociétés de réassurance qui commencent déjà à ne plus réussir à faire face à l'incurie des pouvoirs publics et des bâtisseurs de tous poils.

Une boulimie d'occupation des espaces, une faillite collective.

Ainsi, et le constat est-il peu réjouissant. Pour satisfaire la boulimie de consommation d'espace et de grands travaux publics du maire d'Andrézieux-Bouthéon, ni l'Etat, ni les autres collectivités (il y a déjà de grandes salles de spectacles dans le secteur, à commencer par le Zénith de Saint Etienne), ni aucune agence ou autorité publique n'aura été capable d'enrayer un processus calamiteux d'accroissement de la vulnérabilité. Ni naturellement d'apporter le moindre soutien à une société civile qui s'est battue seule, sans moyens, pour faire respecter le plus simple sens commun : **il faut protéger les derniers espaces alluviaux intacts dans notre pays**, sinon l'ardoise en cas de catastrophe naturelle risque d'être terriblement lourde pour les générations futures.

Il s'agit donc d'une faillite collective, affligeante, qui montre bien les carences actuelles du **dialogue entre les parties**, très en amont, dans l'esprit du **Grenelle de l'Environnement**, pour trouver un mode durable de gestion de l'espace public et de définition de l'intérêt général. Les ONG notent, sur ce sujet comme sur tous les autres, que les

¹ Inondations et réchauffement : le lien est démontré. Stéphane Foucart Le Monde 18 février 2011



Avec le soutien d'associations membres du Collectif Loire Amont Vivante

institutions de notre pays, à l'échelon décentralisé, sont encore inadaptées pour réguler les excès d'élus locaux qui n'ont pas compris que nous étions entrés, au XXIème siècle, dans le temps du « monde fini », dans le temps de la réparation de décennies de bouleversements en profondeur du fonctionnement d'écosystèmes vitaux pour nos sociétés. Elus locaux aux pouvoirs excessifs qui n'ont jamais voulu prendre en compte les vulnérabilités de la nature.

Les **services sociétaux multiples rendus par une plaine alluviale en bon état** : épuration gratuite de l'eau ; corridor pour la biodiversité ; zones de stockage pour les crues ; territoires productifs pour l'agriculture de proximité, dont nous aurons de plus en plus besoin ; espaces paysagers préservés pour les loisirs des villes environnantes vont laisser la place au béton d'un bâtiment déplacé, peut-être construit selon des « normes écologiques » dernier cri (on place le développement durable où l'on peut), affublé de parkings, voitures, routes d'accès et de sortie : **l'urbanisation réduite à son degré zéro.**

La ville tentaculaire étend encore plus son emprise sur la nature ordinaire, gratuite, ouverte à toutes et tous, des bords de Loire. Un échec (collectif) préoccupant.

Contacts.

Delphine Duriaux : Coordinatrice Collectif Loire Amont Vivante Tél. 04 77 96 32 26

contact@loireamontvivante.fr

Martin Arnould : WWF Chargé de programme « rivières vivantes » Tél. 06 15 41 68 63 marnould@wwf.fr